



Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 013-211300637-20240213-11_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 13 février 2024

n°11-2024

L'An deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,

OBJET :

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Héritage des jeux -
Candidature de la ville de
Miramas à l'appel à projet
"Sport et coopération
décentralisée 2024"

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

VOTE :

POUR :

30 (26 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Eric MARCHESI par Nadia ALI
Monique TRINQUET par Christian PEYRO
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Margarita ACKE MELO par Christophe CAILLAULT

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie CHAYOT
Fadela AOUMMEUR
Régine SONZOGNI
Jean Luc SANCHE
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Héritage des jeux - Candidature de la ville de Miramas à l'appel à projet "Sport et coopération décentralisée 2024"

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

À cet égard, le sport a été reconnu comme un vecteur de paix et de développement. Par sa portée mondiale, le sport offre ainsi l'occasion de bâtir des partenariats solides et d'envergure en faveur du développement durable.

Chacun s'accorde à dire que le contexte actuel et les multiples crises que nous traversons, renforcent la nécessité de coopérer mondialement en utilisant le sport comme un levier d'innovation sociale.

L'engagement de la ville de Miramas et de ses partenaires dans la labellisation du territoire en qualité de centre de préparation aux Jeux Olympiques, témoigne s'il en est, de notre capacité collective à promouvoir les valeurs de l'olympisme et du paralympisme et construire dès maintenant l'héritage que laissera cet événement.

Au travers des collaborations mises en œuvre pour la concrétisation du Centre de préparation aux Jeux, il s'avère possible au-delà de la tenue des Jeux Olympiques de Paris 2024, de poursuivre un partenariat transnational durable avec le ou les pays dont les délégations sont accueillies sur notre territoire.

Cette coopération décentralisée encouragée par le Ministère des Affaires étrangères, s'accompagne d'appels à projets thématiques, notamment en faveur du développement du sport.

Pour l'année 2024, plusieurs appels à projet « Sport » en soutien à la coopération décentralisée devraient paraître.

Le premier de ces appels à projets développé par « France Diplomatie » vise à :

- soutenir les partenariats internationaux entre collectivités et soutenir l'intégration des pratiques sportives dans la vie locale ;
- favoriser le sport comme outil de mise en œuvre des politiques publiques territoriales, dans l'esprit des valeurs olympiques/paralympiques ;
- contribuer à impliquer les autorités locales du monde entier dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- valoriser l'expertise territoriale française en matière de sport.

Les champs d'interventions sont pluriels et sont :

- faire du sport un levier de développement durable, en cohérence avec l'Agenda 2030 (le sport pour bouger plus, le sport pour éduquer et s'engager, le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité, le sport comme moteur de la transition écologique,...).
- renforcer mutuellement les capacités sportives des territoires pour développer l'accès au sport pour tous (coopération en faveur du développement du sport, notamment en construisant avec les acteurs des territoires des filières locales).
- valoriser la langue française à travers le sport (échange et coopération impliquant les scolaires, les athlètes, les entraîneurs,...).

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 013-211300637-20240213-11_2024-DE



Le montant du cofinancement accordé peut sur cet appel à projet, s'élever jusqu'à 70 % du coût total de ce dernier dès lors qu'il est mené avec les pays éligibles à l'aide publique au développement, ce qui est le cas du Kenya par exemple.

Dans le cas de projet pluriannuel, le cofinancement est apporté en deux fois, soit 80 % du montant après notification de subvention, 20 % après justification dès la seconde année du projet.

Les représentants du Ministère des Affaires étrangères et notamment les représentants de l'ambassade de France au Kenya, nous encouragent à développer une coopération décentralisée avec ce pays.

Dans cet esprit, une délégation s'est rendue fin janvier à Nairobi (Kenya) pour évoquer avec les représentants de l'Ambassade et les autorités locales et administratives, les premières étapes favorables à la mise en œuvre d'une coopération décentralisée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet "Sport et coopération décentralisée 2024", émis par le ministère des Affaires étrangères et France Diplomatie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et partenariats qu'il jugera utile d'effectuer, afin de promouvoir une coopération décentralisée à travers le sport ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et les documents afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet "Sport et coopération décentralisée 2024", émis par le ministère des Affaires étrangères et France Diplomatie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et partenariats qu'il jugera utile d'effectuer, afin de promouvoir une coopération décentralisée à travers le sport.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 20/02/2024

Le Maire

Acte signé le 15 février 2024

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr